



**Comité de coordination des  
travailleurs des soins de  
santé**

**CONFÉRENCE DE 2018**

**DATE :**

**Du 2 au 5 octobre 2018**

**LIEU :**

**Hôtel Sheraton Parkway  
North**

**600, Autoroute 7  
Richmond Hill (Ontario) L4B 1B2**

Si vous avez besoin d'une aide financière pour les petites sections locales, de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'interprétation en ASL ou si vous avez d'autres besoins en matière d'accessibilité, veuillez consulter notre site Web à [www.cupe.on.ca/fr/](http://www.cupe.on.ca/fr/) ou communiquer avec notre bureau au 905-739-9739.

**CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AVANT LE  
17 SEPTEMBRE 2018.**

**Si vous avez besoin de cet avis en anglais, visitez également notre site Web.**

# **CONFÉRENCE DU CCTSS DE 2018**

## **FRAIS D'INSCRIPTION :**

<b>Sections locales affiliées</b>	<b>215,00 \$</b>
<b>Sections locales non affiliées</b>	<b>375,00 \$</b>
<b>Frais pour inscription tardive (par délégué) (ces frais s'appliquent après le 17 septembre 2018)</b>	<b>50,00 \$</b>

## **RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'HÔTEL :**

**Toutes les réservations doivent être faites en communiquant avec  
Voyages W.E. au 1-888-676-7747 ou en ligne à**

**<https://wetravel.eventsair.com/QuickEventWebsitePortal/codcacohcwcc18/codcacohcwcc>**

**Hôtel Sheraton Parkway North – Tarif pour les chambres :  
189,00 \$ + taxes**

**La date limite pour avoir droit aux tarifs mentionnés ci-dessus est le mardi 11 septembre 2018.**

# DESCRIPTION DES ATELIERS

## 1.0 COMBATTRE L'INTIMIDATION AU TRAVAIL

L'intimidation nuit à tout le monde. En tant que membres syndiqués, nous avons un rôle à jouer pour combattre l'intimidation au travail.

Venez discuter :

- de ce qu'est l'intimidation;
- en quoi l'intimidation nuit à tout le monde;
- de comment ne pas être un simple spectateur;
- de quelle façon le syndicat peut faire une différence.

## 2.0 COMPRENDRE LA SANTÉ MENTALE

Explorez le rôle de soutien et de représentation qu'ont les délégués syndicaux à l'égard des membres sur les questions de santé mentale et de maladie mentale. Apprenez ce qu'il faut faire au sujet de la stigmatisation et comment entamer une discussion avec un membre au sujet d'un possible problème de santé mentale.

## 3.0 MÉDIAS SOCIAUX

Facebook, Twitter, YouTube. De quelle façon ces derniers peuvent-ils profiter à ma section locale? Quelles sont les lignes directrices pour l'utilisation des médias sociaux? Quels sont les paramètres juridiques quant à l'utilisation des médias sociaux?

## 4.0 GESTION DES PRÉSENCES

Apprenez les différences entre absences volontaires et absences involontaires et de quelle façon cela affecte vos membres.

## 5.0 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La planification stratégique est un moyen collaboratif d'établir des objectifs réalisables et quantifiables. Dans le cadre de cet atelier, il y aura des discussions au sujet des tendances dans ce secteur et on y mettra en place un plan d'action pour les négociations futures dans le secteur de la santé.

## 6.0 CONFLIT ENTRE MEMBRES

Apprenez comment encadrer des membres qui sont en conflit avec d'autres membres et à travailler avec une approche en quatre étapes aux techniques de médiation de base.

## 7.0 RÈGLEMENTS

Explorez les règlements nationaux standards et quelques-unes des exigences contenues dans les Statuts nationaux.

*Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers.*

*Ceux qui ne s'inscriront pas à l'avance se verront assigner des ateliers sur la base du premier arrivé, premier servi.*

Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers.

Ceux qui ne s'inscriront pas à l'avance se verront assigner des ateliers sur la base du premier arrivé, premier servi.

**ATELIERS (SUJET À CHANGEMENT) :**

- 1.0 COMBATTRE L'INTIMIDATION AU TRAVAIL**
- 2.0 COMPRENDRE LA SANTÉ MENTALE**
- 3.0 MÉDIAS SOCIAUX**
- 4.0 GESTION DES PRÉSENCES**
- 5.0 PLANIFICATION STRATÉGIQUE**
- 6.0 CONFLIT ENTRE MEMBRES**
- 7.0 RÈGLEMENTS**

**IMPORTANT – VEUILLEZ CHOISIR DEUX (2) ATELIERS PRINCIPAUX ET UN AUTRE**

**VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VERSO DE CETTE FEUILLE ET FOURNIR L'INFORMATION REQUISE CI-DESSOUS**

<b>FRAIS D'INSCRIPTION :</b>	Sections locales affiliées	<b>215,00 \$</b> X _____ = _____ \$
	Sections locales non affiliées*	<b>375,00 \$</b> X _____ = _____ \$
	<b>FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE</b> par délégué	<b>50,00 \$</b> X _____ = _____ \$

**(LES FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE s'appliquent après le 17 septembre)**

**TOTAL \$ \_\_\_\_\_**

**\*REMARQUE :** les frais supplémentaires de 160,00 \$ facturés aux sections locales non affiliées seront appliqués au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivants la Conférence.

**VEUILLEZ FAIRE LE CHÈQUE À L'ORDRE DE « CUPE ONTARIO » ET L'ENVOYER AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION À :**

Brandi Kehoe, adjointe administrative  
 Bureau du SCFP à Hamilton  
 21, rue King Ouest, bureau 1700  
 Hamilton (Ontario) L8P 4W7

Téléphone : 905-575-5411  
 Télécopieur : 905-575-2826

<b>SECRÉTAIRE :</b>		<b>NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE :</b>	
<b>ADRESSE :</b>		<b>Nombre de membres du secteur des soins de santé</b>	
<b>VEUILLEZ ENCERCLER LE SECTEUR DANS LEQUEL VOUS TRAVAILLEZ :</b>			
<b>Hospitalier</b>	<b>Sous-traitant du secteur hospitalier</b>	<b>SLD</b>	<b>Sous-</b>
<b>traitant du secteur des SLD</b>	<b>CASC</b>	<b>Soins à domicile / Soutien à domicile</b>	
<b>Buanderie</b>		<b>Ambulancier</b>	
<b>Documents requis en :</b> ____ <b>Anglais</b> ____ <b>Français</b>			
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :</b>		<b>SIGNATURE :</b>	

**ATELIERS (SUJET À CHANGEMENT) :**

**IMPORTANT – VEUILLEZ CHOISIR DEUX (2) ATELIERS PRINCIPAUX ET UN AUTRE**

<b>NOM</b>	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	<b>ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE</b>	<b>ATELIER <i>1<sup>er</sup> choix</i></b>	<b>ATELIER <i>2<sup>e</sup> choix</i></b>	<b>CHOIX D'UN AUTRE ATELIER</b>	<b>Participation de préposés aux services de soutien à la personne / aides-soignants?  (Oui ou non)</b>	<b>Participation d'infirmiers auxiliaires / infirmiers auxiliaires autorisés?  (Oui ou non)</b>

*Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers.*

*Ceux qui ne s'inscriront pas à l'avance se verront assigner des ateliers sur la base du premier arrivé, premier servi.*

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### Le mardi 2 octobre

- 15 h 00 à 18 h 00** Inscription  
Cocktail de bienvenue – Légers rafraîchissements
- 18 h 00 à 21 h 00** Thème de la Conférence : « *Ici, maintenant, les soins de santé sont importants* »  
Ouverture de la Conférence  
Énoncé sur l'égalité  
Mot de bienvenue autochtone  
Adoption de l'ordre du jour  
Mot de bienvenue du Conseil régional du SCFP  
Mot de bienvenue de Veriline Howe, conseillère de la diversité  
Mark Hancock, président national du SCFP  
Santé et sécurité – Minute de silence  
Discours d'ouverture par Heather Duff, présidente du CCTSS  
Candace Rennick, secrétaire-trésorière du SCFP-Ontario  
Fred Hahn, président du SCFP-Ontario

### Le mercredi 3 octobre

- 8 h 00 à 9 h 00** Inscription
- 8 h 30 à 8 h 45** Orientation des nouveaux membres
- 9 h 00 à 10 h 00** Ouverture  
Rapport sur les lettres de créance  
Rapports sur les soins de santé par Tracey Pinder et Vickie Houston  
Discussion en groupe – 'Tendances dangereuses dans le cadre des négociations'
- 10 h 15 à 10 h 30** *Pause santé*
- 10 h 30 à 11 h 30** Présentation plénière – AC  
Annonce : Rassemblement sur les soins de santé organisé par la Coalition ontarienne de la santé, le 23 octobre
- 11 h 30 à 12 h 00** **Élections : postes de membres à titre personnel**
- 12 h 00 à 13 h 30** *Pause pour le lunch*
- 13 h 30 à 14 h 45** Réunions sectorielles – Faire en sorte que les secteurs aillent de l'avant avec la négociation coordonnée
- |  |                  |
|--|------------------|
| <b>SLD</b>                                   | <b>Hôpitaux</b>  |
| <b>Soins à domicile / Soutien à domicile</b> | <b>CASC</b>      |
| <b>Santé publique</b>                        | <b>Buanderie</b> |

## Le mercredi 3 octobre (suite)

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 14 h 45 à 15 h 00 | <i>Pause santé</i>   |
| 15 h 00 à 16 h 30 | Réunions sectorielles (suite)  |
| 16 h 30 à 17 h 00 | Élections : représentants des secteurs (dans leurs salles de caucus) |
| 18 h 00 à 19 h 00 | Forum sur la santé et la sécurité                                    |



## Le jeudi 4 octobre

- |                   |                            |
|-------------------|----------------------------|
| 9 h 00 à 10 h 30  | Ateliers                   |
| 10 h 30 à 10 h 45 | <i>Pause santé</i>         |
| 10 h 45 à 12 h 00 | Ateliers                   |
| 12 h 00 à 13 h 30 | <i>Pause pour le lunch</i> |
| 13 h 30 à 14 h 45 | Ateliers                   |
| 14 h 45 à 15 h 00 | <i>Pause santé</i>         |
| 15 h 00 à 17 h 00 | Ateliers                   |
| 20 h 00 à 22 h 00 | Activité sociale – AC      |



## Le vendredi 5 octobre

- |                  |   |
|------------------|---|
| 9 h 00 à 10 h 00 | Rapport sur les lettres de créance<br>Modification aux règlements<br>Affaires nouvelles |
| 9 h 30           | <b>Conférencier invité</b>  |
| 12 h 00          | Mot de la fin et levée de la Conférence   |

**FORMULAIRE DE  
DEMANDE D'ACCÈS**

**(Veuillez faire des copies de ce formulaire et en distribuer un exemplaire à chaque délégué)**

**Numéro de la section locale : \_\_\_\_\_**

*(En caractères d'imprimerie S.V.P. ou dactylographier)*

**Nom du délégué :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Postal Code:** \_\_\_\_\_

**Téléphone :**  
**(Maison)                      (Bureau)** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ COCHER LE OU LES SERVICES REQUIS** (tous les services seront fournis par le SCFP-Ontario) :

**GUIDE/AIDE PERSONNELLE :**            J'aurai le mien             Un est requis           

**À L'HÔTEL      À L'ÉVÈNEMENT**

Interprétation en ASL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès en fauteuil roulant / scooter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide à l'arrivée / au moment de l'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide en cas d'évacuation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**COMMUNICATION ALTERNATIVE**

Traduction en français           

Sous-titrage en temps réel           

Média de substitution           

Gros caractères (force du corps\_\_)

**J'AI BESOIN DU MATÉRIEL À L'AVANCE**  
**(afin de prendre des mesures d'adaptation pour un handicap)**

Électroniquement

**Alerte d'allergie grave** (Veuillez préciser)

---

---

---

**Aurez-vous besoin d'autres mesures d'adaptation à l'événement?** (Veuillez préciser)

---

---

---

**Aurez-vous besoin d'autres mesures d'adaptation à l'hôtel (comme un téléimprimeur, une alarme visuelle, etc.)?** (Veuillez préciser)

---

---

---

**Autres services?** (Veuillez préciser)

---

---

---

Veuillez remplir ce formulaire et le retourner avant  
le **2 septembre 2018** à :  
SCFP-Ontario – Demande d'accès  
80, promenade Commerce Est, bureau 1  
Markham(Ontario) L3T 0B2  
Téléphone : 905-739-9739  
Télécopieur : 905-739-9740

## SUBVENTION POUR SOINS FAMILIAUX OU GARDE DE PERSONNES À CHARGE

Nom de la personne qui fait la demande : \_\_\_\_\_

N° de la section locale : \_\_\_\_\_

**Le SCFP rembourse uniquement les dépenses qui dépassent les frais habituels** (par exemple, si vos frais habituels sont de 30,00 \$ par jour et que vous devez payer 40,00 \$ par jour pour assister à un événement organisé par le SCFP, vous réclameriez alors les « frais supplémentaires » de 10,00 \$). Vous pouvez réclamer jusqu'à 50,00 \$ par jour – *les reçus doivent être joints à la demande*. Veuillez indiquer les dates auxquelles les dépenses ont été encourues, ainsi que **les frais supplémentaires** quotidiens.

Nom de l'événement ou de la conférence :

DATE	COÛT (par jour)
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
<b>TOTAL</b>	<b>\$</b>

Veuillez faire le chèque à l'ordre de : la personne qui fait la demande

la section locale

Adresse postale :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature de la personne qui fait la demande**

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

**Signatures de deux dirigeants de la section locale, dont une de ces personnes n'est pas la personne qui fait la demande**

Ce formulaire doit être rempli et retourné au plus tard 30 jours après les dates où les dépenses ont été encourues, à l'adresse suivante :

SCFP-Ontario  
80, promenade Commerce Valley Est,  
bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2  
Téléphone : 905-739-9739 Télécopieur : 905-739-9740

N° du chèque : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Tout délégué qui a l'intention d'amener son ou ses enfants à une conférence doit remplir un **formulaire différent pour chaque enfant à inscrire**. (On peut photocopier des exemplaires additionnels).

ÉVÉNEMENT	DATES

NOM DE L'ENFANT	Âge	Problèmes médicaux, allergies ou soins particuliers

**CONSENTEMENT**

Par la présente, je, \_\_\_\_\_ (parent/tuteur), permets à mon enfant inscrit ci-dessus de participer aux diverses activités récréatives et de loisirs offertes par le personnel formé du service de garde sur place, et ce pour la durée de la conférence mentionnée ci-dessus.

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ**

Par la présente, je, \_\_\_\_\_ (parent/tuteur), dégage le SCFP-Ontario de toute réclamation en dommages-intérêts relativement à la sécurité ou à la santé de mon enfant inscrit ci-dessus, quelle qu'en soit la cause, pendant sa participation à l'une ou l'autre des activités du service de garde sur place, et ce pour la durée de la conférence mentionnée ci-dessus.

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone : (maison) \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_

N° de la section locale : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Signature du témoin : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nome du témoin : \_\_\_\_\_

(en caractères d'imprimerie S.V.P.)

**Veillez noter que les services de garde sur place seront OFFERTS UNIQUEMENT s'il y a une demande pour un minimum de quatre enfants.**

Veillez remplir et retourner le formulaire ci-dessus **AU PLUS TARD**

**LE 2 SEPTEMBRE 2018** à :

**Inscription aux services de garde sur place – SCFP-Ontario**

80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1

Markham (Ontario) L3T 0B2

Téléphone : 905-739-9739 Télécopieur : 905-739-9740

# **COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS DES SOINS DE SANTÉ**

## **CONFÉRENCE DE 2018**

# **Du 2 au 5 octobre 2018**

## **DÉLÉGUÉS ET DROIT DE VOTE**

- a) Les délégués accrédités sont reconnus comme étant des membres participants de leur propre section locale et pour qui la section locale a payé les frais d'inscription.
- b) Il n'y aura pas de restriction quant au nombre de participants de chaque section locale, mais tous les participants doivent être accrédités tel que précisé au paragraphe a) ci-dessus.
- c) Nonobstant ce qui précède, aux fins du vote sur des questions concernant les affaires du CCTSS, voici comment les délégués votants sont choisis pour chaque section locale :

<b>Nombre de membres d'une section locale</b>	<b>Délégués votants</b>
1 à 100	2
101 à 250	3
251 à 400	4
Pour chaque tranche additionnelle de 150 membres	1 délégué additionnel
Conseil régional	1

- d) Les sections locales dont les membres travaillent dans le secteur des soins de santé et en dehors du secteur des soins de santé auront le droit d'envoyer des délégués votants uniquement d'après le nombre de travailleurs dans le secteur des soins de santé membres de leur section locale, en utilisant la formule ci-dessus.



**Demande d'aide d'une section  
locale pour assister à des  
conférences organisées par le  
SCFP-Ontario**

N° de la section locale : \_\_\_\_\_

Événement : \_\_\_\_\_

Nom du délégué qui assiste à l'événement : \_\_\_\_\_

Personne-ressource pour la section locale : \_\_\_\_\_

Adresse de courrier électronique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone pour rejoindre la personne le jour : \_\_\_\_\_

Nombre de membres au sein de la section locale : \_\_\_\_\_

Est-ce que la section locale négocie présentement une première convention collective?

OUI  NON

Est-ce que la section locale a été en grève ou en lock-out au cours de la dernière année?

OUI  NON

Moyen de transport : Avion  Train  Voiture

***Veuillez joindre ce qui suit (ne s'applique pas aux sections locales nouvellement syndiquées qui négocient une première convention collective) :***

1. rapport des syndics récent et approuvé;
2. copie du relevé bancaire actuelle.

**VEUILLEZ RETOURNER AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2018 À :**

Candace Rennick, secrétaire-trésorière  
SCFP-Ontario  
80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1  
Markham (Ontario) L3T 0B2

sepb343



## **DIRECTIVES POUR OBTENIR UNE AIDE PERMETTANT AUX SECTIONS LOCALES D'ASSISTER AUX CONFÉRENCES SECTORIELLES**

### **CRITÈRES**

Afin d'être considérée pour recevoir une aide, la section locale doit appartenir à une des quatre catégories suivantes :

1. Être une petite section locale du secteur qui compte moins de 100 membres.
2. Être une section locale du Nord, située au nord de la rivière des Français ou à plus de 500 kilomètres du lieu où l'événement a lieu.
3. Être une section locale nouvellement formée qui négocie présentement sa première convention collective.
4. Être une section locale qui a été en grève ou en lock-out au cours de l'année précédente menant à la conférence.

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide, elle doit répondre aux exigences suivantes :

1. À l'exception des sections locales qui négocient une première convention collective, la section locale doit être à jour quant à ses paiements de la capitation au SCFP-Ontario.
2. Aux fins de cette exigence, à jour signifie ne pas être plus de trois mois en arriérés au moment où la subvention pour la conférence est octroyée.
3. La section locale doit démontrer une incapacité de payer.

### **DÉMONTRER L'INCAPACITÉ DE PAYER**

L'incapacité de payer d'une section locale sera déterminée selon les liquidités dépassant dix fois le montant pour l'envoi d'un délégué à la conférence en question. Par exemple, s'il est déterminé que le coût pour l'envoi d'un délégué est de 1 000,00 \$, la section locale doit avoir moins de 10 000,00 \$ à sa disposition en argent. Le processus qui suit sera appliqué :

1. Une fois le formulaire de demande reçu, la secrétaire-trésorière déterminera le coût pour la participation de la section locale basé sur la réalité de la journée des délégués (emplacement, salaires, hébergement et frais d'inscription).
2. La section locale devra démontrer une incapacité de payer en soumettant à la secrétaire-trésorière un rapport des syndicats de la section locale récent et approuvé. La section locale devra également envoyer une copie de son relevé bancaire qui identifiera les liquidités.
3. Le mobilier de bureau, les équipements et la propriété ne seront pas considérés aux fins de détermination des biens.
4. Des circonstances particulières, comme un arbitrage ou une campagne pour éviter la grève en cours, seront considérées dans la détermination de l'incapacité de payer de la section locale.

### **DEMANDE**

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide afin d'assister à un événement, un formulaire de demande doit être rempli et envoyé à la secrétaire-trésorière avant la date limite précisée sur le formulaire de demande d'aide. Un tel formulaire ainsi que les directives seront envoyés par la poste avec l'avis de convocation à la conférence.

### **AIDE FINANCIÈRE**

L'aide aux sections locales doit être incluse dans le budget de la conférence en utilisant les revenus de la conférence. L'aide doit être limitée à ce qui suit :

1. L'aide sera normalement limitée à un membre par section locale. L'aide ne sera pas disponible si la section locale envoie autrement un délégué.
2. Il n'y aura pas de frais d'inscription pour assister à l'événement et le délégué aura tous les droits et privilèges conformément aux règlements du secteur.
3. Le voyage aller-retour sera payé en cas de voyage en avion ou en train et on remboursera le kilométrage en cas de voyage en voiture. La décision sera fondée sur le moyen de transport le plus économique et le plus raisonnable.
4. Lorsque possible et lorsqu'une conférence a des chambres gratuites inutilisées, l'hébergement peut également être fourni.

### **SECTIONS LOCALES NOUVELLEMENT FORMÉES**

Du soutien additionnel peut être offert aux sections locales nouvellement formées qui n'ont pas de convention collective et au sein desquelles aucune cotisation syndicale n'est perçue. Un tel soutien doit être considéré au moment de la planification du budget de la conférence.

sepb343